Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire

Herausgeber: [s.n.]

Band: 22 (2015)

Heft: 3: Scandale! = Skandal!

Artikel: L'affaire Ozias Trimund (1540-1548) : destitution d'un ministre aux mœurs jugées scandaleuses

Autor: Béguin, Jehanne-Gabrielle

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-650796

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'affaire Ozias Trimund (1540–1548)

Destitution d'un ministre aux mœurs jugées scandaleuses

Jehanne-Gabrielle Béguin

Pierre Trimund était originaire de Digne, en Provence, et cousin de Guillaume Farel, le grand réformateur. Ainsi que plusieurs autres pasteurs de son temps, il était également connu sous un pseudonyme, Ozias, sans doute inspiré du prophète de l'Ancien Testament, Osée. Ancien cordelier, c'est-à-dire frère de l'ordre franciscain, Trimund se convertit au protestantisme et officia en terre neuchâteloise, à la paroisse des Verrières, dès 1540. Suite à des accusations dont il ne put se défaire, Trimund fut soumis au jugement de ses pairs. Il se trouva ainsi privé de son ministère en 1548 et chassé du comté de Neuchâtel.

«L'affaire Trimund» est un exemple de «scandale» religieux du 16e siècle ayant abouti à la déposition d'un ministre par la Vénérable Classe des pasteurs de Neuchâtel. Dix documents provenant du Fonds d'archives de la Classe des pasteurs hébergé aux Archives de l'Etat de Neuchâtel relatent le processus de cette affaire. Ce corpus a probablement été réuni pour constituer un dossier contre Trimund. Les documents qui concernent cette affaire ont été regroupés et traduits en français moderne dans un travail de mémoire.[1] Voici les temps forts de l'affaire: premièrement, des rapports d'activités d'Ozias Trimund établis par le curé Barrelet datant de mai 1548, qui ont probablement servi de base pour les accusations. Tout porte à penser que cet ancien curé, devenu espion pour le compte de Berne après l'adoption de la Réforme, a été mandaté par la Classe des pasteurs pour enquêter sur les activités d'Ozias puisque l'un de ces documents est adressé à Jehan Fathon, ministre de Colombier et, de ce fait, membre de la Vénérable Classe. Deuxièmement, la procédure qui mène à la destitution de Trimund. Troisièmement, la tentative de recours de l'accusé et sa condamnation définitive.

L'étude de ce scandale, sorte de «révélateur» des valeurs mais aussi des rapports de force d'une société à un moment donné, apporte un nouvel éclairage sur l'introduction de la Réforme en Pays de Neuchâtel. A travers les différentes étapes d'une procédure complexe, c'est toute la question de l'affirmation d'un nouvel ordre institutionnel, social et moral qui est ainsi posée. En ce sens, cette affaire éclaire aussi bien le problème posé par le nécessaire recrutement de pasteurs éduqués et moralement irréprochables que la négociation d'un nouveau rapport de force entre autorités religieuses et politiques.

L'introduction de la Réforme en pays neuchâtelois

Le 4 novembre 1530, le peuple se prononça en faveur de la nouvelle religion. Alors, la ville de Neuchâtel abolit la messe et adopta la Réforme. Le travail de Guillaume Farel, des bourgeois de Neuchâtel et des combourgeois bernois avaient porté leurs fruits. Mais la diffusion dans les villages alentours ne fut pas si évidente. En effet, les partisans de l'ancienne foi étaient nombreux et parfois représentés par des personnages influents, à l'instar de George de Rive, le Gouverneur du comté de Neuchâtel qui défendait les intérêts de Jehanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel résidant en France. Celui-ci officiait en fait avec le Conseil de Ville de Neuchâtel et les Quatre-Ministraux, le collège exécutif de la bourgeoisie de Neuchâtel.[2]

Bien entendu, un changement si important imposait de renouveler pratiquement tout le clergé, à l'exception de huit curés qui se convertirent au protestantisme et purent ainsi assurer la pérennité du service religieux dans leur paroisse. Pour les autres, il fallait trouver un pasteur afin de combler les postes vacants. C'est dans ce contexte que le comté accueillit un grand nombre de Français. En effet, de 1530 à 1550, les pasteurs français constituaient plus des deux tiers du clergé, à l'image du premier pasteur de la ville de Neuchâtel, Antoine Marcourt, originaire de Lyon. Le territoire neuchâtelois avait l'avantage d'offrir à ces pasteurs frontaliers le prêche en toute liberté, sans craindre la persécution des autorités comme cela pouvait être le cas dans leur pays d'origine. Certains furent parfois recommandés, d'autres sollicités. Si leur origine géographique n'est pas certaine, il est encore plus difficile de connaître leur origine sociale et professionnelle. D'après l'étude de Gabrielle Berthoud, dans l'ensemble figuraient en tout cas deux nobles, quelques bourgeois artisans ou commerçants, peut-être des étudiants et des médecins, des docteurs en théologie ainsi qu'une quinzaine de prêtres et moines défroqués incluant Ozias Trimund.[3] La durée de leur séjour variait selon les cas. Tandis que certains ne faisaient que transiter quelques semaines, Jehan Fathon d'Arguel dans le Doubs officia 32 ans à Colombier.

En 1536, lors de son passage à la Réforme, le Pays de Vaud connut les mêmes difficultés: trouver absolument des pasteurs afin de pourvoir les paroisses. Cinq ans après l'Edit de Réformation, 70 pasteurs se répartissaient 160 paroisses catholiques d'avant la Réforme.[4] Dans de telles conditions, on ne pouvait s'offrir le luxe de faire la fine bouche. On prenait ce qui venait, et ce qui venait n'était pas toujours idéal. A côté des ministres instruits et respectables, on trouvait également des «tonsurés impies», ainsi que les nomme Guillaume Farel dans une lettre adressée à Christophe Fabri,[5] ou certains qui, selon Pierre Viret, n'étaient pas entièrement «déprêtrés et démoinés», mais que l'on avait dû se résigner à

engager, en dépit de certaines réserves exprimées quant à leurs compétences intellectuelles et leur moralité.[6]

Si dans le comté de Neuchâtel les Français croyaient avoir trouvé un eldorado pour vivre leur foi au grand jour, cela ne signifiait pas pour autant que leur train de vie était calme et paisible. En témoigne un rapport intitulé *S'ensuyvent les assaultz et insultes qui ont estez faictz au ministre qui est a present au Vautravers,* établi de la main de Gaspard Carmel, neveu de Farel, originaire du Dauphiné et ministre de Môtiers en 1550. Les attaques contre les pasteurs pouvaient se produire en plein sermon comme en pleine rue, être verbales, physiques, ou même les deux à la fois, à l'instar de Claude Nicholay qui mit en garde Carmel juste avant de le menacer d'un poignard. Arthur Piaget et Jacqueline Lozeron ont recensé plusieurs de ces témoignages dans un article.[7]

Faisant face à une certaine adversité, dès 1532 plusieurs prédicants se rencontraient à intervalles réguliers lors de congrégations, «sentant la nécessité de se rapprocher et de s'entraider».[8] Tous les pasteurs n'y étaient pas présents, et ils n'y décidaient pas des nominations de leurs confrères; ce droit revenait aux autorités séculières, influencées par Leurs Excellences de Berne et les Quatre-Ministraux. Néanmoins, les pasteurs y pratiquaient déjà une règle importante, la *censure:* chaque ministre, tour à tour, devait entendre les critiques de ses pairs vis-à-vis de sa conduite.[9] A côté des ces *premières congrégations* apparurent les *générales congrégations,* aussi appelées synodes, reconnues et convoquées par les autorités civiles. Ces assemblées avaient pour but de poser les premières bases d'unification et d'évangélisation des nouvelles communautés réformées. Peu après ces synodes apparurent les premières Classes des pasteurs romandes, d'abord sur les territoires bernois issus des conquêtes du Pays de Vaud, dès 1537, puis à Neuchâtel. Les ministres neuchâtelois reprirent le règlement d'organisation des Classes des pasteurs existantes pour le remanier et l'adapter aux spécificités de l'Eglise neuchâteloise sous le nom de *Jusjurandum quod ministri Novicastri daturi sunt* (serment que devront prêter les ministres de Neuchâtel).[10]

La Vénérable Classe était désormais composée de tous les ministres du comté. Tous égaux, les ministres se devaient d'élire un de leur pair au poste de doyen pour représenter l'institution et présider les assemblées. Le doyen avait pour mission de veiller au bon déroulement des affaires de l'Eglise dans le comté, notamment en surveillant la charge du ministère et la conduite des pasteurs. Dans sa tâche, le doyen était assisté de quatre jurés qui se répartissaient l'inspection des ministres et des paroisses. Si un ministre de la Classe se révélait indigne du ministère, par sa conduite ou sa prédication, le doyen se devait d'en aviser le coupable. Si le fautif ne revenait pas à résipiscence, c'est-à-dire à reconnaître sa faute et s'en amender, le doyen avait pour mission de lui faire abandonner Neuchâtel.[11] C'est aussi le doyen et les quatre jurés qui avaient l'autorité d'attribuer la vocation

légitime *(legitime vocatum)*, préalable nécessaire à quiconque espérait devenir ministre dans le comté. Ensuite, les ministres l'amenaient au Gouverneur et à un magistrat afin qu'ils l'approuvent. Finalement, le Gouverneur, un magistrat et quelques pasteurs présentaient le candidat au peuple afin que celui-ci l'approuve également, mais il ne pouvait contester sa nomination qu'avec un motif valable. Jusqu'en 1654 en tout cas, la Classe n'avait pas droit à la libre déposition des pasteurs. En effet, la discipline ecclésiastique de 1564 stipulait que «celui qui sera jugé indigne du ministère par ses frères et compagnons, sera déclaré au magistrat, afin qu'il lui plaise, suivant cet avis, de prononcer cette déposition».[12]

Pierre Trimund, dit Ozias, et le scandale de son ministère

Diverses rumeurs circulaient sur le pasteur des Verrières, Pierre Trimund, et cela dès le début de son ministère. Mais le scandale ne débuta réellement que huit ans après, en 1548, lorsque la Classe des pasteurs décida de mener l'enquête sur ces rumeurs suspectes. On ignore pourquoi aucune enquête n'avait été menée avant, si les frères étaient avisés ou non des bruits qui circulaient sur Ozias, s'ils avaient tenté de le protéger jusque-là ou non. En tous les cas, à notre connaissance, le premier rapport sur les activités d'Ozias fut signé par le curé Barrelet. Sous cette curieuse appellation se cachait un ancien homme d'Eglise reconverti dans l'espionnage après la Réforme. Dans ce document, il raconte que Trimund se montrait en public avec un certain Beaurigard, originaire de Salin et de confession catholique, et, qui plus est, un meurtrier. En outre, Ozias aurait tenu de «vilains propos [...] qui n'étaient ni honnêtes ni bien séants à un vrai pasteur et ministre» à sa cousine Catherine, la femme de Gaspard Carmel, pasteur à Môtiers, et fille de son cousin Gaucher Farel.[13]

Cette lettre était adressée à Jehan Fathon, l'un des ministres du comté. Il est possible qu'il ait demandé cette enquête en sa qualité de «juré», mais nous ne pouvons le certifier car nous ignorons quels étaient les noms des quatre jurés qui assistaient le doyen Christophe Fabri en l'an 1548. Quoi qu'il en fût, les points qui figuraient dans ce rapport furent repris par le doyen de la Classe dans un document qu'il avait rédigé et qui constituait un large répertoire d'accusations faites contre Ozias.

En fait, sur l'ensemble des accusations dénombrées par le doyen de la Classe, Trimund était préalablement destiné à n'être jugé que sur une seule: le scandale concernant sa cousine qui avait eu lieu trois ou quatre ans auparavant. Voici l'histoire, telle que le doyen la recensa. Un jour, Trimund aurait annoncé à son confrère en charge du ministère de Môtiers, Gaspard Carmel, que celui-ci devait se rendre à Neuchâtel, car il y était attendu pour intervenir lors d'une réunion de

pasteurs. Alors que Carmel se rendait audit colloque, Ozias se serait rendu chez la femme de son confrère, qui n'était autre que la cousine de Trimund. S'estimant être en sécurité puisqu'un membre de sa famille y était, la cousine aura été finalement «bien trompée», car pendant la nuit, Ozias se serait rendu dans sa chambre, lui aurait tenu des propos indécents, lui aurait fait des «attouchements» et l'aurait «tétonn[ée]».[14]

Pour quelle raison les frères se contentaient de ne juger Trimund que sur ce point? Peut-être pour éviter que l'affaire ne prenne trop d'ampleur par la publicisation d'autres actes qui auraient pu lui être imputés, ceux-ci n'étant sans doute guère propres à édifier les fidèles ni à les convaincre du bon jugement des frères qui avaient appuyé sa candidature pour le ministère des Verrières. Mais d'après le doyen, la raison est autre. S'il n'était pas nécessaire de traiter toutes les accusations, c'est parce que cela aurait pris trop de temps, étant donné qu'on aurait bien pu remplir «deux ou trois feuillets des choses infâmes et indécentes qu'il a réputation d'avoir faites».[15] Nous ne savons pas à quoi correspond un feuillet en termes de pages, mais il est vrai que la liste d'accusations répertoriées par le doyen occupe déjà dix feuilles bien remplies. Voyons maintenant comment se sont déroulés les faits, depuis le moment où Ozias fut confronté aux résultats de l'enquête menée sur l'affaire de sa cousine.

Lors de la congrégation du 22 mars 1548, les ministres jugèrent que la conduite d'Ozias avait révélé «un fait indigne de ministre» et qu'il fallait qu'il quitte la paroisse des Verrières. Mais s'il préférait s'obstiner et «tenir un ministère à part», le doyen Fabri poursuivrait l'affaire et ferait comprendre à Ozias que «s'il faisait remuer l'ordure plus amplement, il la sentirait».[16]

Dans un premier temps, Trimund rejeta cette décision, rétorqua qu'on l'avait condamné «sans l'avoir entendu, et que c'était une sentence inique, méchante et plus que turcique». En fait, il ne comprenait pas pourquoi on le jugeait sur cette affaire, alors qu'il s'était réconcilié depuis les faits avec Farel et Carmel, et que les frères l'avaient laissé poursuivre son ministère. Les frères répondirent qu'il ne serait plus au ministère depuis longtemps si «l'affaire si malhonnête» avait été connue plus tôt par les frères. Fabri ajouta que la décision était prise au sujet de l'affaire de la cousine et qu'Ozias devrait déjà être content qu'on ne le juge que sur ce point.[17]

Mais Trimund insista pour être entendu. Les frères acceptèrent sa requête et lui dirent de revenir après le dîner, qu'ils l'entendraient pour lui faire plaisir, mais qu'ils ne changeraient pas d'avis. Comme tous les ministres n'étaient pas revenus à la séance après le dîner, Ozias refusa de s'exprimer et préféra revenir une autre fois. Contrarié de l'issue de la congrégation, Trimund menaça de parler de cette affaire à ses paroissiens: «Je monterai dimanche en chaire, et ne prierai ni lirai texte, mais j'exposerai ce que l'on me fait ici.» La réaction du doyen fut immé-

diate: Fabri se rendit chez le Gouverneur le soir même, «bien qu'il fût tard», pour lui faire part de l'affaire et proposer de choisir un frère «pour satisfaire l'église des Verrières», à la place de Pierre Trimund.[18] Fabri semblait craindre qu'Ozias n'ébruite l'affaire.

Lors de la générale congrégation du 3 mai 1548, à laquelle participaient deux commis du Gouverneur, Ozias eut l'occasion de s'exprimer. D'après le rapport de Fabri, il essaya de discréditer les frères, les rendant «suspects et odieux», faisant «un grand récit de la procédure de cette affaire, tout autrement que cela n'avait été fait», et cherchant à rendre le doyen «infâme, menteur et déloyal».[19] Le doyen répondit point par point aux accusations du ministre des Verrières. Comme les frères ne voulaient pas changer d'avis sur la sentence, Ozias menaça de présenter l'affaire en justice pour la faire casser si les frères ne se décidaient pas à la révoquer d'eux-mêmes. Les deux commis du Gouverneur prièrent les frères de régler l'affaire rapidement. Il fut finalement décidé que la décision finale serait rendue lors de la prochaine congrégation. A nouveau, il semble que l'on ait voulu étouffer l'affaire dans l'œuf afin d'éviter que le scandale prenne de l'ampleur au-delà du cercle de la Classe des pasteurs.

Comme Trimund semblait ne pas vouloir lâcher prise, les frères furent contraints à relancer les investigations au sujet de sa «pauvre et misérable conduite, autant avant qu'après qu'il fut au ministère». Ces nouvelles enquêtes élargirent l'espace du scandale, car deux hommes furent envoyés à Chambéry «pour obtenir la preuve du fait qu'il avait renié la vérité et la connaissance de l'évangile» et, d'après Fabri, ils trouvèrent encore d'autres griefs.[20]

En effet, en plus de l'intrusion dans la chambre de sa cousine, Trimund aurait fait de même avec la femme d'un libraire, prétendant pouvoir soigner sa hanche. Fabri prétendit laisser de côté les suspicions et les rumeurs, mais il évoqua toutefois la réputation du ministre des Verrières qui était de «broyer le ventre des femmes» lorsqu'elles souffraient de la matrice. Ainsi, le doyen essaya de montrer qu'Ozias était trop proche des femmes, car en prétendant les soigner, il entrait dans leur intimité. De plus, Trimund fut aussi accusé de s'être acharné à «détruire toute l'œuvre que le Seigneur a faite à travers notre très cher frère et père maître Guillaume», en rapportant de méchants propos. Enfin, le doyen reprocha à Ozias d'avoir menti sur l'argent et les biens qu'il détenait de ses cousins Claude et Gaucher Farel.[21]

La conclusion des frères s'établit sur ces nouveaux faits vérifiés. Cette conclusion, qui aurait pu mettre un terme au scandale, privait Trimund de son ministère d'une part. D'autre part, il lui était demandé de «réparer» l'honneur de Guillaume Farel, de reconnaître qu'il avait causé du tort à ses cousins et de leur rendre ce qu'il leur devait, de rembourser le doyen pour les dépenses occasionnées et, enfin, de mener une existence de «bon chrétien», au moyen d'une «vraie pénitence chrétienne».[22]

Cette décision devait encore être approuvée par le Gouverneur pour que Trimund soit déposé, ce qui fut fait puisqu'en 1548, la même année que les délibérations des frères, Ozias n'était plus en charge de son ministère.

Après son éviction de la Classe des pasteurs, Pierre Trimund aurait pu choisir d'accepter le jugement de ses pairs, prendre un nouveau départ et embrasser la vie de bon chrétien qui lui avait été suggérée par les frères. Mais cinq lettres témoignèrent du contraire.[23] L'année suivant sa déposition, Fabri lui écrivit à Blamont, en Franche-Comté où il résidait, afin de lui demander de s'expliquer sur divers points qui ne semblaient pas témoigner «d'une scintille de vraie repentance» et l'encouragea à faire une «chrétienne reconnaissance» des faits. Fabri évoquait notamment plusieurs lettres qu'Ozias aurait écrites au Gouverneur, lesquelles diminuaient l'espérance que les frères avaient de sa repentance. Mais Ozias lui répondit, point par point, en se justifiant des accusations portées contre lui. Il joignit même à sa lettre un double, du moins c'est ce qu'il prétendait, d'une des lettres envoyées au Gouverneur, afin de prouver que sa missive à l'autorité politique n'avait rien d'offensant pour la Vénérable Classe. Etait-ce un vrai double? Ou l'avait-il fabriqué pour l'occasion? Difficile à dire, car nous n'en avons pas retrouvé l'original. En tous les cas, il semble jouer sur deux tableaux, en essayant de trouver grâce auprès des deux autorités qui auraient pu casser le jugement, en revenant sur leur décision. Ozias voulait surtout convaincre les frères qu'il avait changé, car il entretenait l'espoir de revenir en terre réformée pour subvenir aux besoin de sa famille, ce qui impliquait qu'il récupère son ministère. Il demanda aux frères d'examiner sa requête et de lui faire réponse au plus vite.

En février 1550, la réponse lui parvint du nouveau doyen de la Classe, Jehan Fathon. Les frères avaient statué. Ses lettres furent relues et examinées lors d'une congrégation, pour être finalement «considérées remplies de grande simulation et tergiversation».[24] Les ministres n'avaient pas cru à sa pénitence. Surtout, Ozias n'avait jamais admis avoir été «à bon droit, déclaré très indigne du ministère par les frères ministres de la sainte parole». Au contraire, il avait cherché «à mettre tous les frères au rang suprême de l'infamie», avec nombre de «paroles diffamatoires».[25] Et pourtant, à en croire le doyen, ce n'était pas faute d'avoir essayé de l'assister. D'ailleurs, les frères estimaient en avoir fait assez. Dans cette lettre, ils lui expliquèrent les choses pour la dernière fois, mais si Ozias ne s'en trouvait pas satisfait, il était prié de les laisser tranquilles une fois pour toutes et de ne plus les importuner.

Probablement que Trimund leur répondit encore, car quelques semaines plus tard, il reçut une nouvelle lettre de Fabri dans laquelle les frères lui reprochaient de ne pas faire preuve d'une honnête repentance: «Vous faites une reconnaissance générale qui est commune et le devoir de chaque chrétien fidèle au quotidien. Mais ce n'est pas assez que de faire cela pour quelqu'un qui a été rejeté d'une

congrégation ou d'une église chrétienne pour scandales et crimes scandaleux et qui en est coupable comme vous.»[26]
Les frères insistaient encore sur le fait que Trimund avait cherché à les discréditer: «En vous blanchissant, vous nous noircissez tous et nous causez du mal.» Avec cette ultime lettre, les frères offraient une toute dernière chance à Ozias, celle de le tenir pour «bon arbre» s'il montrait par «ses fruits» le signe d'une véritable conversion. Si tel n'était pas le cas, s'il préférait n'en faire qu'à sa tête et se conduire si misérablement, ils le laisseraient au jugement de Dieu.[27] Ainsi s'achevèrent les échanges de lettres entre Trimund et la Classe des pasteurs, et l'on perdit la trace de Trimund.

Les enjeux de l'affaire

En résumé, les diverses accusations à l'encontre du ministre des Verrières émanaient de témoignages recueillis par les quatre jurés au cours de quatre mois d'enquête, auprès d'autres ministres, de la population, des victimes et de divers témoins. Il est difficile de juger la valeur et la véracité de tous ces témoignages, car les sources les mentionnant furent établies par la partie qui accuse Trimund, la Classe des pasteurs. Sur le premier chef d'accusation, Trimund tenta de se défendre en arguant qu'il était la victime d'un jugement arbitraire et en menaçant de raconter cette injustice à ses paroissiens. Ozias semblait avoir touché une corde sensible, puisque le doyen se pressa de se rendre chez le Gouverneur pour lui faire part de son inquiétude. Mais, refusant d'admettre ses torts et de se soumettre au jugement de ses pairs, les enquêtes reprirent. Finalement, on reprocha à Trimund d'avoir transgressé diverses normes, morales et religieuses. En effet, les frères ne pouvaient tolérer qu'un ministre s'introduise dans les chambres des femmes pour leur faire subir des attouchements en se faisant notamment passer pour un médecin spécialiste de l'anatomie féminine, qu'un frère parjure la parole de l'évangile, ou encore – et surtout – qu'un de leurs ministres ternisse l'honneur du grand maître Guillaume Farel. Après son éviction, et dans un ultime espoir, Ozias tenta de convaincre le Gouverneur et la Classe de le réintégrer dans sa paroisse des Verrières, en vain. Mais les lettres insistantes de Trimund agacèrent les ministres du comté, faisant croire qu'il avait changé, alors que ses actes témoignaient du contraire, selon ses interlocuteurs, et ceux-ci ne voulurent plus entendre parler de lui.
Quel impact le scandale de l'affaire Trimund aura-t-il eu sur la société neuchâteloise du 16e siècle? Sera-t-il resté quelque temps dans les mémoires? Les documents de l'époque dont nous disposons, plutôt rares, ne permettent pas de répondre à ces interrogations. Par contre, cet épisode de 1548 montre que la

Classe des pasteurs a su rester une et indivisible dans l'affaire Trimund, et que ses décisions ont été validées par le Gouverneur. Ozias s'est retrouvé seul contre les deux grandes autorités du comté, a été contraint de quitter son ministère et de se réfugier en France. Néanmoins, s'il avait suivi le conseil des frères dès le départ, il aurait pu limiter l'étendue du scandale, tant dans le temps que dans l'espace. En effet, au départ, il n'a été jugé que sur un point, le scandale de sa cousine. Mais Trimund a tenté de se défendre et, de ce fait, a obligé les frères à mener d'autres enquêtes, à remonter à des histoires datant d'avant son ministère, ou à passer la frontière pour aller jusqu'à Chambéry, révélant de nouveaux faits indignes d'un ministre. Pourquoi ne s'est-il pas résigné au jugement des frères? Parce qu'il espérait pouvoir contrer la décision de ses pairs, soit en la faisant casser, soit en tentant de leur faire changer d'avis, dans le but de récupérer son ministère des Verrières. Déterminé à récupérer son poste, Trimund a même essayé de convaincre le Gouverneur de reconsidérer le jugement des frères qu'il avait validé, en vain. En 1548, une dizaine d'années après sa création, la Vénérable Classe des pasteurs de Neuchâtel a démontré qu'elle n'était pas disposée à revenir sur sa décision, même si les pasteurs manquaient dans la région. L'Eglise neuchâteloise ne pouvait pas se permettre de garder en ses terres un ministre entêté qui bafouait les lois religieuses, sociales et morales. Dès lors, seul le bannissement pouvait apaiser les esprits et peut-être dissuader d'autres pasteurs de se confronter à l'institution religieuse, et à Guillaume Farel lui-même, figure de proue de la Réforme dans le comté de Neuchâtel. Il en allait de la crédibilité même de l'institution. Les frères ne pouvaient pas se permettre de garder ce cousin gênant qui faisait du tort à maître Farel. Peut-être avaient-ils pressenti les ennuis que Trimund leur apporterait lorsqu'ils lui ont confié la paroisse des Verrières, au fin fond du Val-de-Travers, pensant à tort que, loin de la ville, on n'entendrait pas parler de lui. Mais quand la menace d'un scandale a point, les autorités ont travaillé de concert pour évincer Pierre «Ozias» Trimund de son ministère des Verrières.

Peut-on véritablement parler de scandale dans le cas de l'affaire Trimund? Oui et non. Oui, car le terme même est utilisé par Christophe Fabri à plusieurs reprises dans ses lettres à Trimund, lui disant qu'il a été «la cause d'un grand scandale» ou en l'accusant de «scandales et crimes scandaleux», et que c'est pour cette raison qu'il fut chassé.[28] Mais la signification de cette dénomination, au 16e siècle, est différente de la nôtre aujourd'hui. Par *scandale*, il faut comprendre «ce qui donne l'occasion de tomber dans le péché», et pas forcément un événement vrai ou tenu pour vrai qui crée l'indignation d'un public. Par ailleurs, il est difficile de savoir si le scandale fut véritablement révélé dans l'espace public. A travers les documents dont nous disposons, nous n'avons que la vision des acteurs de cette affaire, les ministres surtout, et Trimund, un peu. Qu'en était-il de la population? Dans quelle mesure les citoyens étaient-ils avisés des enquêtes et des reproches

adressés au ministre des Verrières? Auraient-ils jugé sa conduite scandaleuse? A en croire les témoignages, oui. Mais encore une fois, il est difficile de prouver la véracité de ceux-ci, puisqu'ils ont été récoltés par la partie accusatrice. Il n'en reste pas moins que l'affaire a été prise très au sérieux par la Vénérable Classe qui n'aura pas ménagé ses efforts pour se débarrasser d'un personnage encombrant, propre à décrédibiliser le nouvel ordre social et religieux. Au-delà de la véracité des faits présumés scandaleux, c'est bien la consolidation du pouvoir moral mais aussi et surtout juridique et politique des pasteurs neuchâtelois qui est mis en jeu ici. Un rôle qui ne fera que se renforcer durant les décennies à venir.

Notes

1 Jehanne-Gabrielle Béguin, *Pierre Trimund dit Ozias, ministre des Verrières (1540–1548): exemple d'un ministre déposé par la Classe des pasteurs durant les premières années de la Réforme neuchâteloise,* Neuchâtel 2012.
2 Jules Pétremand, «Etudes sur les origines de l'Eglise réformée neuchâteloise», *Musée neuchâtelois* (1925), 207.
3 Gabrielle Berthoud, «Les Français dans le clergé neuchâtelois à l'époque de la Réforme», in *Cinq siècles de relations franco-suisses. Hommage à Louis-Edouard Roulet,* Neuchâtel 1984, 53–57.
4 Henri Vuilleumier, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois,* t. 1: *L'âge de la Réforme,* Lausanne 1927, 376 s.
5 Hubert Wyrill, *Réforme et Contre-Réforme en Savoie, 1536–1679. De Guillaume Farel à François de Sales,* Lyon 2001, 90 s.
6 Vuilleumier (voir note 4), 380.
7 Arthur Piaget, Jacqueline Lozeron, «Les Ordonnances ecclésiastiques au Val-de-Travers au XVIe siècle et leur application», *Musée neuchâtelois* (1936), 160–162.
8 *Guillaume Farel 1489–1565. Biographie nouvelle, écrite, d'après les documents originaux, par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs de Suisse, de France et d'Italie,* Neuchâtel 1930, 398.
9 Edmond Berthoud, *Des rapports de droit entre l'Etat et l'Eglise dans le canton de Neuchâtel de la Réformation à nos jours,* Neuchâtel 1895, 27 s.
10 Jules Pétremand, «Etudes sur les origines de l'Eglise réformée neuchâteloise: les premiers essais d'organisation de la Classe; serment et discipline du clergé; les Articles calvinistes de 1541 et les Ordonnances de 1542», *Revue d'histoire suisse* 8 (1928), 328–330.
11 Ibid., 330.
12 Berthoud (voir note 9), 22.
13 Archives de l'Etat de Neuchâtel, 4PAST-114, *Copie Gagnebin* (manuscrit), 250.
14 Béguin (voir note 1), 95.
15 Ibid., 101.
16 Ibid., 95.
17 Ibid., 96.
18 Ibid., 97.
19 Ibid.
20 Ibid., 100.
21 Ibid., 101 s.
22 Ibid., 102.
23 Ibid., 128–131, 138–142, 144, 149–151, 154 s.

24 Ibid., 149.
25 Ibid., 150.
26 Ibid., 154.
27 Ibid., 155.
28 Ibid., 149, 154.

Zusammenfassung

Die Affäre Ozias Trimund (1540–1548). Die Absetzung eines Pfarrers aufgrund seines skandalösen Lebenswandels

Pierre Trimund, genannt Ozias gehörte zu derjenigen Gruppe von französischen Geistlichen, die während der ersten Jahre der Reformation nach Neuenburg entsandt wurden. Dieser Verwandte von Guillaume Farel wurde 1540 zum Pfarrer von Les Verrières ernannt. Acht Jahre später führten Ermittlungen über Trimunds Aktivitäten vonseiten der geistlichen Würdenträger des Kantons Neuenburg zu dessen Entlassung aus seinem Amt. Sein liederlicher Lebenswandel wurde als für einen Pfarrer ungebührlich erachtet. Diese von Zeitgenossen als «skandalträchtig» empfundene Affäre ermöglicht einen spezifischen Blick auf die Einführung der Reformation in Neuenburg und auf die Etablierung einer neuen institutionellen, sozialen und moralischen Ordnung.

(Übersetzung: Tina Asmussen)